



TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

Le mot du Maire



Notre commune s'agrandit, nous le constatons tous les jours. De nouvelles constructions, de nouveaux habitants viennent s'installer à Targon. La proximité de la métropole, la difficulté de trouver de nouveaux terrains constructibles en zone urbaine et péri-urbaine mais aussi la qualité de notre environnement plus rural et la présence de nombreux services constituent l'essentiel des raisons de cet attrait. Notre ambition, notre souhait, est d'intégrer les nouveaux arrivants à notre vie communale associative et culturelle. L'offre proposée sur ces thèmes mérite évidemment d'être encore et encore améliorée mais elle est déjà riche, variée et reconnue au delà de notre commune. Partager les informations, communiquer sur les événements de toute sorte devient un enjeu primordial pour développer les rencontres et les moments de convivialité permettant de créer un sentiment d'appartenance à une même communauté. Pour tous ceux qui partagent cette ambition, qui n'imaginent pas Targon comme une ville dortoir et souhaitent participer à la vie communale, nous ambitionnons une information efficiente. Le questionnaire inclus dans ce bulletin a pour objectif de mieux comprendre vos attentes et les canaux de communication à privilégier. Nous vous invitons à y répondre et à nous le retourner le plus largement possible.

Autre sujet que je souhaite évoquer avec vous, la fiscalité locale. La réalisation des missions assignées à la commune, la capacité à répondre à vos multiples sollicitations et at-

tentes en dépendent. Nos recettes fiscales étaient traditionnellement assises sur les taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti. La réforme de la taxe d'habitation voulue par le gouvernement engagée depuis 3 ans et qui aboutira en 2023 à sa suppression totale nous prive d'une recette dynamique. A compter de cette année, nous ne percevons plus de taxe d'habitation. Pour compenser cette perte de recette, l'état nous a attribué la part départementale de la taxe du foncier bâti. Le taux communal 2021 du foncier bâti que vous trouverez sur vos avis d'imposition est la somme du taux communal 2020 et du taux départemental du foncier bâti a, quant à elle, disparu.

Il est encore malheureusement impossible de ne pas évoquer les conséquences de la crise sanitaire. La reprise des contaminations et la réponse gouvernementale qui en a suivi se traduisent par l'obligation de présentation d'un pass sanitaire valide pour accéder au stade de football ou à l'Espace René Lazare. La présentation du pass sanitaire est d'ores et déjà applicable pour les majeurs et le sera à compter du 30 Septembre pour les plus de 12 ans.

La Covid 19 nous aura appris l'humilité et à se méfier des affirmations péremptoires sur la connaissance du virus et les prédictions d'évolution de sa diffusion. Aujourd'hui, la circulation du virus semble reprendre de l'ampleur. Quel sera le niveau de la 4ème vague, sa gravité et ses conséquences, je ne saurai le dire. Ce-

pendant, nous avons désormais un outil à notre disposition pour limiter l'impact de la Covid 19 sur notre santé : la vaccination. Au-delà des batailles de chiffres stériles, la vaccination permet de limiter le risque individuel d'infection, de réduire les formes graves si nous sommes malgré tout positifs et de baisser notre faculté de transmission du virus dans ce cas. La vaccination nous permet non seulement de nous protéger mais aussi de protéger les autres. La réticence à la vaccination est compréhensible mais comment craindre d'hypothétiques conséquences de la vaccination et ne pas craindre les effets certains, pour nombre de contaminés, des conséquences du virus ? La capacité à ne pas faire prendre de risque à ses proches, sa famille, ses parents, ses connaissances n'est-elle pas plus gratifiante que le seul sentiment de ne penser qu'à son propre risque? Alors vaccinons-nous le plus rapidement possible. Une immense majorité d'entre nous l'a déjà fait.

F. MAULUN

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Infos utiles.....	2
Permanences du maire des adjoints / infos.....	3
Commune infos.....	04 à 07
Bibliothèque infos.....	08 et 09
Associations infos	10 et 11
Ça se passe chez nous	12

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2021

Infos utiles

DECHETS VERTS



La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

02/09 et 16/09

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.

MARCHÉ

Sur la place du 11 Novembre

Vendredis : de 7h30 à 13h

Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager

Mercredi : Poissonnier Place de l'Eglise

Informations

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire,

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance

(Présence du jeune indispensable)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement

Numéros utiles et d'urgence

Mairie service de garde 06.37.24.50.22

Assistante sociale

Régime Général 05.57.98.12.00

MSA 05.57.98.25.10

CAUE rdv pris à le Mairie

Service-Public 3939

SIPHEM 05.56.71.70.20

Familles rurales 06.79.84.59.39

Pharmacie et médecin de garde 3237

SUEZ 0.977.401.117

SIAEPA 05.56.06.13.89

ENEDIS 09.72.67.50.33

GAZ 0.800.47.33.33

Déchetterie SEMOCTOM 05.56.23.28.80

OUVERTURE AU PUBLIC

GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00

Téléphone : 05.57.34.45.20

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tél : 05.56.23.90.13 - fax : 05.56.23.45.47

mairie@mairie-targon.fr

www.mairie-targon.fr

http://www.facebook.com/MairiedeTargon

lundi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mardi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mercredi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
jeudi	9h00 - 12h30	15h00 - 19h00
vendredi	9h00 - 13h00	14h00 - 17h00



VIE MUNICIPALE Délibération conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

- Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget principal
- Approbation du Compte Administratif 2020 du budget principal
- Approbation de l'affectation de résultat 2020 du budget principal
- Vote des subventions municipales au titre de l'année 2021
- Vote des taxes au titre de l'année 2021
- Vote du Budget Primitif 2021
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAEC 2021
- SDEEG – Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies « Achat Electricité » et « Achat Gaz Naturel » - autorisation de signature
- Transfert la compétence PLU à la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers
- Convention de location de la salle Victor HUGO avec le PETR
- Convention de prêt du bureau de la coordonnatrice d'ENEAL dans le foyer de la Résidence d'Autonomie
- Convention de location de la Salle Albert CAMUS avec le SMABVO

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2021

- Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers
- Renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €uros – autorisation de signature
- Participation aux frais de scolarité en faveur de l'Ecole Sainte Marie de Créon
- Personnel communal modification du tableau des effectifs -suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 33/35ème et d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 32/35ème
- Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installation de télécommunication (RODP télécom)
- Convention entre la Commune de TARGON et la SAS HELIS PROMOTION – autorisation de signature
- Validation du règlement intérieur de la Restauration Scolaire – Pause Méridienne – Garderie Périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022 – autorisation de signature
- Marché Mairie – Modification en Cours d'Exécution pour le lot 6 Plâtrerie et le lot 8 Electricité – autorisation de signature
- Contrat de location pour l'utilisation du local de la Caisse d'Epargne avec l'association La Manivelle Ô Vents – autorisation de signature
- Enquête Publique en vue d'autoriser le prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage « Communal F2 » pour le SIAEPA de Targon

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

- Marché Mairie – Modification en Cours d'Exécution pour le lot 10 PEINTURE – autorisation de signature
- Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers – restitution aux communes de la compétence facultative correspondant à la mise en œuvre d'un service fourrière – autorisation de signature
- Restauration scolaire, mise en place d'une tarification SOCIALE basée sur le quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2021 et tarification de l'ACCUEIL PERISCOLAIRE
- Demande de soutien financier au titre de la mise en place « Petits-déjeuners à l'école » au sein du groupe scolaire « Jules Ferry »
- Demande de soutien financier pour la mise en place de la tarification sociale du repas au restaurant scolaire permettant aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 €uro maximum – autorisation de signature
- SIRS (Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire du Collège de Sauveterre de Guyenne) – Approbation de la demande de retrait du SIRS par la commune de RIMONS – autorisation de signature
- SIRS (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire du Collège de Sauveterre de Guyenne) – Demande de dissolution du Syndicat – autorisation de signature
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 32/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2021
- Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour la pose de trois radars pédagogiques sur le territoire communal

URBANISME - COMMUNE - INFOS



AUTORISATION D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. **Avant de commencer des travaux, il est recommandé de venir en Mairie pour voir les déclarations à faire.**

URBANISME

Nous rappelons que toutes les édifications de clôture, de constructions d'annexes, d'extensions, changement des menuiseries ou de toute autre modification, sont soumises dans le cadre de notre PLU à autorisation conformément à l'article R 421-23 du code de l'urbanisme. Pour tous ceux qui dérogent à ces règles, nous leur demandons de bien vouloir se mettre en conformité, en se rapprochant des services du droit des sols de la mairie.

Sachez que selon l'article R 480-4 du code de l'urbanisme, toutes les constructions édifiées sans autorisation sont passibles de sanctions. Vous bénéficiez toutefois d'un délai pour régulariser tout manquement aux règles contenues dans notre PLU.

En contrevenant au règlement d'urbanisme, vous engagez votre responsabilité pénale, non seulement vis-à-vis de la commune, mais aussi vis-à-vis d'un tiers.

LA PLANTATION DE HAIES VÉGÉTALES ET CLÔTURES :

Les haies végétales doivent être implantées en fonction des règles édictées dans le PLU. À défaut de règlement ou usages locaux, les distances de plantations énoncées dans l'article 671 du code civil sont les suivantes :

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété ou de l'espace public.

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,50 m de la propriété ou de l'espace public.

Si ces prescriptions n'étaient pas respectées (article 672 du code civil) le voisin ou la collectivité pourraient exiger qu'ils soient arrachés ou taillés à la hauteur légale.

Certaines dispositions admettent quelques exceptions :

existence d'un titre qui concrétise un accord entre voisins ou prescription trentenaire (période durant laquelle le voisin n'a jamais émis la moindre contestation).

Pour éviter tous ces inconvénients, je vous invite à vous rapprocher de la mairie qui sera à même de vous éviter ce genre d'écueil. Pour rappel, nous avons dans nos orientations d'aménagement du PLU établi une liste d'essences locales qui vous sont fortement conseillées pour la réalisation de vos haies à l'exception des thuyas totalement proscrits.

Pour les clôtures il suffit de respecter la réglementation des zones concernées. Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services de la mairie.

Le PLU est consultable sur le site internet de la mairie :

www.mairie-targon.com

Les plantations doivent être composées d'essences choisies parmi la liste des végétaux en annexe du règlement du PLU.
La plantation de Thuyas est interdite sur la commune de TARGON



Sanisettes

Depuis le 28 juillet, de nouveaux WC sont à la disposition du public place du 11 novembre.

Ils sont accessibles à tous et faciles d'utilisation grâce à leur fonction autonettoyante.

COMMISSION SCOLAIRE

NOUVELLES POUR LA RENTREE 2021



Quoi de neuf pour la rentrée ? Cette année, nous accueillons 168 élèves au sein de l'école Jules Ferry. Un petit effectif par rapport aux années précédentes, qui nous l'espérons, grandira avec l'arrivée de nouveaux habitants via les nouveaux hameaux en construction sur notre commune.

Le point positif est que cela permet d'avoir des

petits effectifs, 20 élèves en moyenne par classe, et du coup, de meilleures conditions d'apprentissage.

Nous accueillons 3 nouvelles institutrices Mesdames Léa Butin, Laure Peny et Marine Linares pour les classes élémentaires CE2, CP et CMI-CM2. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Cette année nos petits élèves retrouveront leur équipe d'animatrices.

Elles leur réservent de nombreuses activités physiques et manuelles et bien sûr quelques nouveautés.

Quant aux activités proposées par les intervenants extérieurs durant le temps d'activités périscolaires, un atelier « langue des signes » rejoindra les ateliers multi-sports, yoga, arts divers, éveil musical, tennis de table et danse.

Comme vous pouvez le constater, de multiples activités sont encore proposées cette année afin que les enfants puissent découvrir différents sports et arts.

Nouveauté concernant les cours de récréation. Les enfants y découvriront, comme demandé par les plus petits, des espaces de jeux tracés au sol, marelles,

morpions, parcours de motricité et deux cuisines d'extérieur pour les plus petits afin de répondre à une demande de jeux autonomes pendant la pause méridienne.

Côté restauration scolaire, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation, d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

Pour cela nous avons mis en place une nouvelle tarification basée sur trois tranches de quotients familiaux. Les familles se situant dans la tranche de quotient familial inférieur à 599, pourront bénéficier du tarif à 1€ par repas et par enfant.

Afin de permettre aux communes de mettre ce nouveau tarif de 1€ en place, l'État versera une dotation de 3€ maximum par repas et par enfant à la commune et ce pour une durée de 3 ans.

Nous reviendrons dans les divers bulletins municipaux sur les événements à venir, afin de vous informer régulièrement de ce qui se passe au sein de l'école.

Nous espérons surtout que la situation sanitaire s'améliorera et permettra à toutes les équipes scolaires et périscolaires de mener à bien les nouveaux projets qui hélas ont été empêchés cause de la COVID.

La commission scolaire, le conseil municipal et toute l'équipe périscolaire souhaitent à tous, petits et grands, une excellente rentrée.

Mireille AVENTIN

RENTREE DES CLASSES

Le 2 Septembre 2021



TRANSPORTS SCOLAIRES : BILLETTIQUE

Je vous informe que la billetterie embarquée dans les cars scolaires sera mise en service à compter de la rentrée de SEPTEMBRE ; une validation sera obligatoire à chaque montée dans les cars.

COMMISSION CULTURE ET ASSOCIATIONS

A la suite d'une saison culturelle 2020-2021 réduite à peu de chose en raison de trop nombreuses annulations, la Commission culture n'a pas baissé les bras. Pour finir sur une note plus optimiste, nous avons souhaité vous proposer deux moments forts pour marquer le début de l'été.

C'est ainsi que certains d'entre vous ont pu le vendredi 9 juillet assister à une séance de *cinéma en plein air* dans le pré du presbytère. Plus de 70 personnes étaient en effet présentes pour partager ce moment convivial (et gratuit) sous un ciel parfaitement étoilé, autour du film *Le Grand Bain*, de Gilles Lellouche (avec Mathieu Amalric, Virginie Efira, Guillaume Canet, Philippe Katerine...). Une expérience à renouveler.

Le lendemain, samedi 10 juillet, c'est dans le *Bus des Curiosités* que 30 téméraires embarquaient à l'aveugle pour aller découvrir à la base sous-marine de Bordeaux le magnifique spectacle des Bassins de Lumières : « Monet, Renoir... Chagall, Voyages en Méditerranée ».

Quoi de mieux pour commencer l'été ! Et après ? Nous ne pouvons évidemment pas présager de l'avenir, mais l'espoir faisant vivre, la Commission culture a continué à travailler sur le nouveau programme de la saison 2021-2022. Une brochure tout aussi riche que les précédentes sera bientôt disponible. Vous y trouverez des spectacles déjà annoncés et malheureusement reportés, comme SchiZzo de la Compagnie Mutine, le chanteur Da Silva, Mike Starnight et The Rock Machine... Des spectacles nouveaux seront aussi présentés, avec la Compagnie Saseo ou le Théâtre Job, pour ne citer que ces exemples.

JOURNEES DU PATRIMOINE
LES 18 ET 19 SEPTEMBRE
Pass Sanitaire

Dès la rentrée, vous aurez l'occasion de partir à la découverte (ou redécou-

verte) des églises romanes du Targonnais, lors des journées du Patrimoine des samedi 18 et dimanche 19 septembre. Deux circuits en bus vous seront proposés gratuitement sur ces deux jours. Une guide conférencière vous accompagnera toute la journée pour mieux vous révéler la richesse de notre région, avec un patrimoine si proche et si souvent ignoré. Ce moment étant aussi destiné à fournir aux Targonnais et aux habitants des communes voisines l'occasion de se rencontrer, un arrêt pique-nique sera prévu dans un château viticole. Alors, si vous souhaitez participer à ce petit voyage au coeur de nos communes, pensez déjà à réserver ces deux dates. Deux brochures, réalisées en partenariat avec Entre-deux-mers Tourisme et l'ASPECTS, seront bientôt disponibles, qui décriront, photos à l'appui, ces deux circuits.

Un mot concernant le Forum des associations. Celui-ci se tiendra le samedi 11 septembre à Sauveterre, toute la journée. Les associations de Targon y seront bien entendu conviées.

En parallèle, une Journée Portes ouvertes aura lieu à Targon, à l'Espace René Lazare, le samedi 4 septembre de 10h à 14h, pour vous permettre de découvrir les nombreuses activités qui vous sont proposées.

Michel REDON



SAM 4 SEPT
10h à 14h
Esp. René Lazare
PORTES
OUVERTES
DES ASSOS

Pass Sanitaire

<http://www.facebook.com/CultureTargon>

COMMISSION CCAS

Des nouvelles du CCAS

Le Centre Communal d'Action sociale est composé de quatre élus (Jacqueline Serre, Olivier Santy, Sébastien Delumeau et Sylviane Leveque) et de trois citoyens targonnais qui s'investissent par leur activité ou leur implication associative, sous la présidence de Monsieur le Maire Frédéric Maulun.

Notre rôle est de vous aider en cas de problème. Nous n'agissons pas à votre place, mais nous vous aidons à trouver les meilleurs interlocuteurs selon les difficultés que vous rencontrez (assistante sociale, conseil juridique.....associations d'entraide ...) et éventuellement nous vous aidons à les contacter.

Nous visitons également les personnes âgées qui se signalent auprès de la mairie.

Cette année et demie de pandémie a un peu bouleversé certaines habitudes.

Déjà, l'équipe est toute nouvelle et a dû prendre ses marques. Confinement, couvre feu, attestation..... ne nous ont pas facilité la vie.

Après mûre réflexion, le repas des Anciens a été annulé, et nous avons distribué un colis cadeau à tous les targonnais de plus de 65 ans.

Nous espérons que, après une campagne bien suivie de vaccination, nous pourrions vous accueillir l'année

prochaine.

Les médecins de la Maison de Santé continuent à vacciner au cabinet médical.

La pharmacie voisine vaccine également sur rendez vous. Alors, n'hésitez pas trop !

A ce propos, en coopération avec la CDC des communes rurales de l'Entre deux mers, la plateforme BipBop, service d'entraide locale, est à votre disposition si vous avez besoin d'aide, pour vous déplacer, faire des courses ou changer une ampoule.....Marion Lapeyre est à votre disposition pour mettre en rapport demandeurs de service et bénévoles (téléphone 05 56 71 81 76). Nous sommes toujours à la recherche de candidats à quelques heures de bénévolat. Je vous ferai un article plus détaillé en octobre. Marion sera présente à la journée portes ouvertes des associations le 4 septembre.

Nous continuerons à vous tenir informés dans cette rubrique.

Vous pouvez nous contacter en téléphonant à la Mairie au 05 56 23 90 13.

Sylviane LEVEQUE

CLIC Sud Gironde :

Service public gratuit

Informations, conseils, aide aux démarches pour le maintien à domicile ou entrée en établissement des personnes âgées. Aide à la constitution des dossiers MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

Permanence un mercredi sur deux à la maison de santé de Targon (sur rendez-vous) ou à domicile

Tel : 05.56.61.53.10

Les gestes des uns font la sécurité de tous !



JETEZ vos MOUCHOIRS et MASQUES
à usage unique dans un sac fermé



METTEZ-LE dans le SAC POUBELLE
puis **DÉPOSEZ-LE** dans le **BAC À DÉCHETS MÉNAGERS**

*Pensez à eux...
Ayez le bon réflexe !*



NE JETEZ PAS VOS DÉCHETS EN VRAC AU SOL

MÉDIATHÈQUE notre sélection



Venez découvrir « L'EXPO SUR LA NATURE » avec vos yeux d'enfants!

Depuis mi-juillet, la nature s'est invitée à la Médiathèque...

Mise en place par Patricia et Anne-George, cette exposition rassemble un travail commun :

- ⇒ Entre les enfants des classes de maternelle et d'élémentaire de l'école de Targon ,
- ⇒ Et les animatrices du périscolaire, l'équipe de la Médiathèque, l'intervenante de l'atelier d'Art'Bis et la directrice de l'école.

Sur chaque mur la nature se dessine...

Ce projet commun a permis de réaliser des créations toutes aussi diverses les unes que les autres.

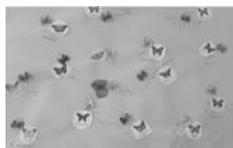
Vous verrez ainsi :

Un totem végétal en forme de Tipi à l'extérieur de la médiathèque ;



Des oiseaux ou des tableaux champêtres créés à base de végétaux séchés ;

Des papillons sous toutes leurs formes ;



Des arbres à confettis, des arbres en 3D décorés ou des branches de cerisiers peintes.



Vous apprécierez aussi:

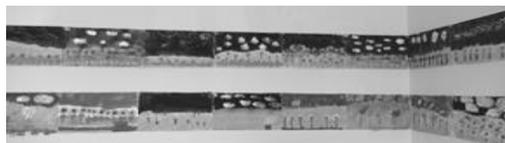
Des acrostiches, ces poèmes dont les initiales de chaque vers, lues dans le sens vertical, donnent un mot-clé ;



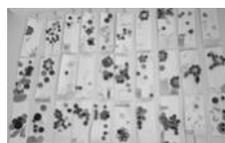
Des mobiles ;



Des peintures de champs de tournesols ;



ou encore des créations des champs de fleurs en bouchons qui permettent d'allier la nature et le recyclage et des dessins réalisés par les enfants du périscolaire.



Tout cela accompagné de trois petits livrés illustrés sur :

L'Evolution de la Vie ;

L'Histoire de la Création de la Terre ;

L'observation « du Bulbe à la Fleur » de l'Amaryllis.

■ ■ ■ ■ ■ ANIMATION: Les 10 jours sans écrans ■ ■ ■ ■ ■

- Lancée par l'école de Targon, cette manifestation a été relayée à la Médiathèque. Anne-George et Patricia ont apporté leur touche en
- offrant diverses animations au public, notamment aux enfants pour leur permettre de laisser
- de côté , au moins quelques heures, tablette, télévision ou encore téléphone portable! Cela
- nous a permis de nous retrouver autour de jeux
- de lettres divers, de créations manuelles ou de
- lectures contées.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux animations et à la création de l'exposition.

MÉDIATHÈQUE les jeux

Solutions des jeux du bulletin précédent

Les mots de 2 syllabes: Œillet– Tilleul–Chêne– Trèfle– Cyprès

Les mots de 3 syllabes: Géranium-Acacia-Marronnier-Pétunia-Noisetier

Les mots de 4 syllabes: Primevère-Coquelicot-Marguerite-Capucine-Campanule

Écris le numéro qui correspond à la bonne ombre et entoure l'intrus!



Voici l'intrus: l'escargot



2 l'abeille



3 la coccinelle



4 Le papillon



5 Le perce-oreille



6 la punaise



7 la mante religieuse



8 le cousin



9 la guêpe



10 la libellule

A noter sur vos agendas...

Jusqu'à la fin du mois de septembre:

- EXPOSITION SUR LA NATURE

Mercredi 22 Septembre au matin:

- ANIMATION « BÉBÉS LECTEURS » avec Mme Marie-Rose PEDEBOSCQ de l'Accueil du Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes.

Vendredi 24 Septembre 2021 à partir de 18 heures 30:

- VENUE DE L'AUTEURE Mme Sandrine BIYI qui a écrit , entre autres, la célèbre saga: *La Dame de La Sauve*.

HORAIRES D'OUVERTURE: Période scolaire

Mardi : 14 h 30 - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h / 14 h 30 - 19 h

Jeudi : 15 h -19 h

Vendredi : 9 h - 12 h / 14 h 30 - 18 h

Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

La médiathèque est ouverte aussi durant les vacances scolaires, les horaires vous seront communiqués par téléphone ou bien par mail

Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 ou bibliotheque.targon@orange.fr

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

CLUB OMNISPORTS TARGONNAIS SAISON 2021/2022

AÏKIDO

Lundi et jeudi de 19 h 30 à 21 h 30

Animateur : Frédéric

Tarif à l'année : 80 € pour une séance, 120 € pour deux séances par semaine + une licence à 26 € pour les enfants et 36 € pour les adultes.

Renseignements : 06 08 63 49 31



ESCRIME



Mardi et jeudi de 18 à 19 h 00 pour les enfants de 9 à 12 ans et de 19 à 20 h 00 à partir de 12 ans

Mercredi de 16 h 00 à 20 h 00 pour les débutants (dès 6 ans)

Animateurs : Edouard, Daniel

Tarif à l'année : dégressif 120, 100, puis 80 €, licence fédérale de 45 à 60 €

Location de matériel 10 € par élément (caution 100 €)

Renseignements : 06 09 91 97 48 et 06 62 52 73 79

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (adultes uniquement)

Mardi de 20 h 30 à 21 h 30 (cardio et renforcement musculaire)

Animatrice : Karine

Jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 (renforcement musculaire)

Animatrices : Karine et Nadège

Tarif à l'année : 80 €

Renseignements : 06 24 30 94 89



PILATES (gym. Douce)

Lundi de 9 h 50 à 10 h 50 (débutants), 11 à 12 h 00, mercredi de 9 h à 10 h 00 et jeudi de 11 à 12 h 00

Animatrice : Valérie

Lundi soir de 19 à 20 h 00

Animatrice : Annick

Tarif à l'année : 1 h 00 : 80 €, 2 h 00 : 120 €, 3 h 00 : 150 €

Renseignements : 06 61 52 40 26



TENNIS DE TABLE



Vendredi de 18 h 30 à 19 h 45 pour les jeunes et de 21 h 00 à 22 h 45 pour les adultes

Animateurs : Michel, Gabriel et Jean Pierre

Tarif à l'année : 50 €

Renseignements : 06 25 00 62 48

TOURISME PEDESTRE

Une sortie tous les 15 jours, l'après midi, le samedi ou le dimanche en alternance

Départ de Targon, place du 11 novembre (Poste) à 13 h 30 précises (heure d'hiver) ou 14 h 00 (heure d'été)

Animateurs : à déterminer

Tarif à l'année : 20 €

Renseignements : 06 88 83 98 95



Début des activités : Aïkido le 13 septembre, escrime le 14 septembre, tennis de table le 17 septembre, gymnastique le 14 septembre, Pilates le 13 septembre, tourisme pédestre le 18 septembre.

Les inscriptions sont à faire rapidement pour l'escrime, le tennis de table et le Pilates, en raison des places limitées.

Soirée du COT : samedi 26 mars 2022

Fête du COT (40 ans + 2) : samedi 21 et dimanche 22 mai 2022

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS



Mike Starlight

Mike Starlight

www.mikestarlight.club

TARGON

Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€

Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
et au guichet, le jour du spectacle

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

SOUS RESERVE COVID



LE PRESOIR #11

FANFARES - ARTS DE RUE - CONCERTS - EXPOS - ATELIERS

Prix libre

Targon

8 - 9 - 10 OCTOBRE 2022

Buvette et restauration sur place

LE PRESOIR PRÉSENTE UN ANCIEN CONCERTIER TARGONNAIS QUI SE DEDIE A LA MUSIQUE DE RUE ET AU JEU DE LA BOUTEILLE. LE PRESOIR PRÉSENTE UN ANCIEN CONCERTIER TARGONNAIS QUI SE DEDIE A LA MUSIQUE DE RUE ET AU JEU DE LA BOUTEILLE.

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

Pass Sanitaire

Ensemble **LES ZÉPHYRS**

Soets and Irish Tunes in the 18th century

Céline Bros, soprano
Laurence Dufour, viole de gambe
Florent Delaballe, flûtes traversières
Marie-Emmanuelle Allant-Dupuy, harpe celtique



TARGON

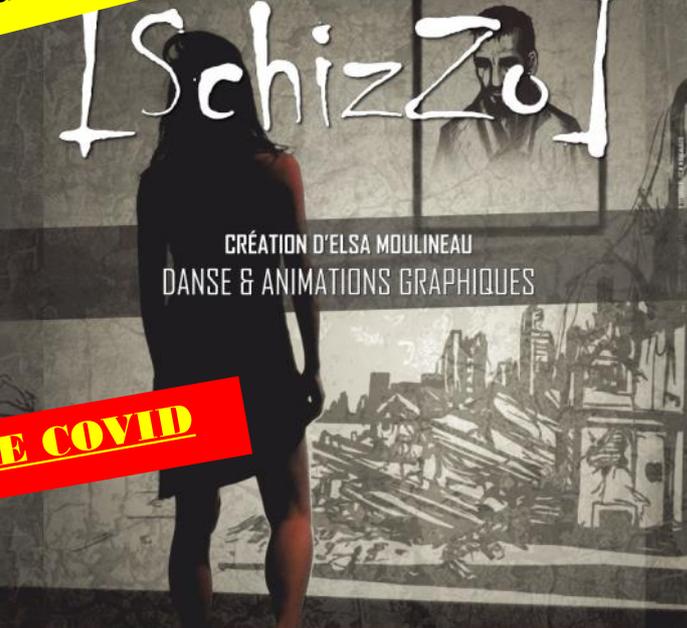
Église Saint Romain à 20h30
Prix des places 10€

Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
et sur place, le jour du spectacle

VENDREDI 16 OCTOBRE

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

SOUS RESERVE COVID



SchizZo

CRÉATION D'ELSA MOULINEAU
DANSE & ANIMATIONS GRAPHIQUES

TARGON

Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€

Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
faugé limitée : réservation très conseillée

DIMANCHE 31 OCTOBRE

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

ça se passe chez nous



Bus des curiosités ...

Découverte des bassins de lumières
MONET, RENOIR... CHAGALL, voyages en méditerranée



Cinéma de plein air

Le grand bain

COURS de Danse Contemporaine à TARGON (Espace René Lazare)

Avec Pia CAMPOS :

- Adolescents : Mardi 18h30 à 20h00
- Adultes : Mardi 20h00-21h30



Inscriptions : 0679369052 ou pia.campos1@gmail.com
Association « Dans son Envol » (10 euros adhésion)

ECOLE DE MUSIQUE

MUSIQUE VOUS PROPOSE :
BABY MUSIC, EVEIL MUSICAL MONTESSORI, INITIATION PIANO MÉLOPIE, DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE, COURS INSTRUMENTAL INDIVIDUEL OU EN GROUPE, ATELIER PERCUSSIONS, BANDA.

Logo: **Los Musaiques** (www.losmusaiques.com)

Logo: **Atelier d'Eloïse**

Tarif mensuel:*

Baby Music De 0 à 3 ans tous les 3ème lundi du mois de septembre à juin sans engagement.	10€**
Eveil Musical Pour les enfants de 3 et 4 ans, 1 heure	21,5€
Éveil musical Mélopie avec Initiation piano Pour les enfants de 5 et 6 ans, 4 enfants maximum par groupe, 1 heure	29€
Découverte Instrumentale Pour les enfants à partir du CE1, 3 instruments étudiés au choix, 10 séances de 30 mins pour chaque instrument + Initiation Musicale	50€ CDC/65€ hors CDC
Cours Instrumental individuel 30 mins de cours instrumental individuel + Formation Musicale 20 mins de cours instrumental individuel + Formation Musicale	{ 50€CDC/65€ hors CDC 69€ (adulte) 45€
Cours instrumental collectif Cours à 2 sur 45 minutes ou à 3 sur 1 heure + Formation Musicale	42,5€CDC/ 50€ hors CDC et Adulte
Atelier Percussions-Chant Ouvert à tous, ados/adultes, un jeudi sur 2, 1 h	12€
Atelier Rock Ouvert à tous, ados/adultes, un jeudi sur 2, 1h30	18€
Banda Ouvert à tous, répertoire Banda, Harmonie, enfants/ados/adultes, un vendredi sur 2, 2 h	Adhésion familiale

Abonnement annuel + 25€ d'adhésion familiale
*abonnement sur 10 mois **1a séance, sans engagement

Renseignements : 0664889124
Eloïse Hocquard, directrice